

**GROUPE DEVELOPPEMENT DURABLE  
Contribution au Projet d'agglomération  
Document de travail  
Le 17 mars 2009**

**PREAMBULE**

Il ne s'agit pas de redire ce qui a été dit dans le cadre des séminaires ou des ateliers qui ont déjà eu lieu mais plutôt de donner des orientations au regard du développement durable. Il faudra conjuguer l'objectif final et la gestion de la transition entre une situation réelle et une vision, sans doute un peu idéale, d'un Pays de Montbéliard « durable ».

La démarche de développement durable ne doit pas être vue secteur par secteur mais globalement. Il n'est pas possible de définir des politiques sectorielles indépendantes les unes des autres.

Avant de développer quelques thématiques, nous proposons de revenir sur deux idées forces qui sous-tendent le développement durable :

- L'énergie est un défi pour les années à venir.
- La participation de tous les acteurs est un gage de réussite et d'efficacité.

**Energie un défi pour demain, la « Convention des Maires »**

**En mars 2007**, les Etats membres de l'Union européenne se sont mis d'accord sur les «**3x20**», à savoir les trois objectifs communs pour relever les défis énergétiques et climatiques d'ici à 2020. D'ici là, l'Union européenne doit en effet :

- réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 20%,
- réduire sa consommation d'énergie de 20%,
- porter à 20% la part des énergies renouvelables dans sa consommation finale d'énergie.

Mais pour cela, l'appui des villes, des collectivités locales est indispensable. Les villes sont aujourd'hui en première ligne pour transformer les suggestions venant «d'en haut» en réalisations concrètes «en bas». (Penser global, agir local)

**C'est pourquoi, le 29 janvier 2008**, la Commission européenne a lancé à Bruxelles l'initiative d'une «Convention» adressée aux maires des villes européennes.

**Le 10 février 2009**, la CAPM a signé à Bruxelles la Convention des Maires avec plusieurs centaines de villes européennes et s'est donc engagée à respecter la règle des «**3x20**» à l'horizon 2020 sur l'ensemble de son territoire.

Cet engagement est dans la continuité de la démarche Cit'ergie.

## **Pourquoi agir dès maintenant**

- pour des raisons sociales : l'augmentation du prix de l'énergie aura plus de répercussion sur les catégories sociales les moins favorisées (charges de chauffage dans l'habitat social, déplacement pour les habitants des secteurs péri-urbains ...)
- pour des raisons environnementales : la préservation de la planète, la limitation du réchauffement climatique mais aussi pour limiter la pollution dans les villes, préserver les environnements naturels
- pour des raisons économiques : toutes les actions proposées ci-dessous participent à la diversification économique et sont créatrices d'emplois (au lieu de payer de l'énergie, on paye des salaires)
- pour l'attractivité du territoire, il est plus agréable de vivre dans un éco-quartier que dans une banlieue.

## **Gouvernance : Concertation et participation**

La mise en place d'une démarche de développement durable sur un territoire bouleverse la répartition des rôles des différents acteurs. Elle doit s'appuyer sur l'ensemble de la population à toutes les étapes de la démarche, de la phase de réflexion à celle de la réalisation. Il s'agit d'engager tous les acteurs du territoire à se projeter dans l'avenir, à identifier les défis et à définir des plans d'actions.

Cela passe par la mise en place d'instances de concertation et de participation : Conseil de développement, qui existe déjà, conseils de quartier et comités d'usagers, comités de suivi concernant les projets importants, partenariat avec le monde associatif, réunions publiques d'information, rencontres avec les habitants ...

Selon l'économiste Amartya Sen, qui a reçu le prix Nobel d'économie en 1998, « l'impératif démocratique doit être affronté et satisfait, à tous les niveaux, et pour tous les problèmes dont la résolution affecte la collectivité ». Le développement durable sonne le glas d'une culture technocratique et d'un pouvoir hiérarchisé et repose sur un partage des savoirs, des pouvoirs et des responsabilités.

## **DES PISTES D' ACTIONS**

### **L'énergie**

Nous l'avons dit plus haut, la rareté et l'augmentation du coût de l'énergie vont bouleverser nos modes de vie dans les années à venir.

- développer les économies d'énergie dans le bâtiment dans le neuf et l'ancien (isolation ...)
- utiliser plus efficacement l'énergie (par exemple en remplaçant des chaudières peu performantes ou des ampoules à incandescence par des ampoules économie d'énergie mais aussi en développant des procédés industriels économes)
- utiliser les énergies renouvelables (énergie bois, solaire thermique, photovoltaïque, petit hydraulique, éolien, biomasse-méthanisation ...)

- limiter la consommation d'énergie dans les transport en développant les transports en commun, les modes doux (piétons, vélos ...)
- aménager la ville pour limiter les déplacements (services et commerces de proximité, densification urbaine ...)

La poursuite du travail pour la labellisation Cit'ergie doit être un élément de base.

### **Gestion de l'espace urbain**

L'aménagement du territoire participe aussi à son attractivité

**Densification** : Nous avons consommé beaucoup d'espace au cours du dernier siècle avec, entre autres conséquences, l'étalement urbain, le développement de friches industrielles, la périurbanisation, le mitage et la dégradation de l'environnement naturel. Notre environnement reste cependant de qualité, mais l'évolution doit être maîtrisée pour être durable. La densification est une des préconisations fortes du SCOT, elle s'inscrit tout à fait dans le cadre d'un développement durable du territoire.

**Proximité et mixité** : La densification n'est pas suffisante. La spécialisation de nos territoires répond pour partie à des nécessités et au confort des habitants (zones industrielles), mais elle n'a été possible que parce que le déplacement était facile et bon marché. Elle est cependant grande consommatrice de temps (pour se rendre au travail, conduire les enfants à leurs diverses activités ...) et réduit la convivialité (on rencontre ses voisins chez le commerçant du village, pas dans le centre commercial). Pour arrêter cette tendance, il faut renforcer le commerce et développer les services de proximité.

La mise en place d'**écoquartiers** doit répondre à ces principes de densification et de proximité en même temps qu'aux préoccupations environnementales. Mais elle doit être envisagée comme un outil d'aménagement de la CAPM.

### **Gestion de l'espace rural – agriculture périurbaine**

L'agriculture périurbaine permet d'approvisionner les citoyens proches en produit de qualité. Elle est source d'emplois et participe à la préservation et à la qualité de l'environnement naturel (un maraîcher produit plus de diversité de paysage qu'un producteur de maïs), elle favorise les circuits courts de distribution, elle peut s'appuyer sur des pratiques raisonnées ou « bio ». Mais pour se mettre en place, elle doit être soutenue par les collectivités (installation et reconversion d'agriculteurs). Au moins dans un premier temps, la restauration collective publique (avec des cuisines de proximité gérées par la collectivité) doit être un débouché garanti de cette agriculture.

Une bonne gestion de l'espace rural et urbain sera porteur de biodiversité: corridors écologiques, espaces naturels remarquables, agriculture raisonnée. De manière connexe, la qualité des paysages ruraux, la préservation du patrimoine naturel et bâti tout comme la qualité des aménagements et équipements urbains contribueront à l'attractivité du territoire et à l'amélioration du cadre de vie des habitants. C'est d'ores et déjà dans cet esprit qu'a été développée l'infrastructure verte et bleue dont la mise en œuvre contribuera à l'image de notre territoire.

## **Les déplacements**

Les besoins en déplacement sont variés pour les habitants du Pays de Montbéliard. Les réponses données à ces besoins doivent être coordonnées avec les autres autorités organisatrices de transport, en particulier la CAB et la Région. L'aire urbaine doit être un niveau incontournable dans toute réflexion concernant les transports quels qu'ils soient : aménagements routiers, transports en commun, pistes cyclables, parcs de stationnement, aménagements de ZAC ou de parcs d'activité ...

L'objectif de la CAPM et plus largement de l'Aire Urbaine doit être un transfert d'une part des déplacements en voiture sur l'usage des transports en commun et l'usage des modes doux de déplacement.

Les transports en commun et les modes doux de déplacement doivent participer à réduction de la « fracture sociale » : ne plus être choisi par défaut mais parce qu'ils sont efficaces, agréables ...

Quelques principes :

- la régularité et la fréquence des transports en commun comptent plus que leur vitesse
- faciliter l'intermodalité
- limiter, voire réduire la place du stationnement dans les centres villes (et les centres des bourgs et villages ?) pour donner plus de place et de rapidité aux transports en commun (TC), aux vélos et aux piétons
- étendre les plages horaires du fonctionnement des TC
- développer l'offre de transports en commun à l'occasion des grandes manifestations (type Liberty)
- développer les pistes cyclables, mais aussi les contresens cyclables, les espaces partagés piétons-vélos
- prévoir les aménagements (TC et pistes cyclables) en amont de tout aménagement urbain
- développer des tarifications adaptées aux différents types d'usagers concernés

## **Economie et solidarité**

Même s'il faut soutenir les entreprises en difficulté, l'action de la CAPM doit être résolument tournée vers l'avenir et favoriser la diversification économique.

D'un point de vue du développement durable :

- Aide au diagnostic thermique des logements et des bâtiments publics
- Amélioration des performances thermiques des logements et des bâtiments publics.
- Développement de l'agriculture périurbaine (voir ci-dessous)

Parallèlement, des filières nouvelles peuvent être développées et des actions de formation lancées :

- autour des énergies renouvelables (panneaux solaires, éoliennes ...)
- production d'énergie : énergie bois, petit hydraulique

Le Pays de Montbéliard, pays d'innovation, peut aussi être moteur dans les domaines de l'éco-conception et de l'éco-construction. Pourquoi ne pas créer un espace d'activité autour

de l'environnement, pour créer des synergies, être une vitrine du Pays de Montbéliard tant par la qualité des espaces urbains créés que par le type d'activités installées.

L'économie sociale et solidaire enfin doit trouver toute sa place dans le Pays de Montbéliard :

- soutien aux structures existantes (pôle d'économie solidaire, entreprises d'insertion, Emmaüs, tissu associatif,
- prise en compte de l'insertion dans la commande publique

Il faut également citer pour mémoire les actions importantes engagées par la collectivité dans le domaine de la gestion de l'eau et en particulier des eaux pluviales et des inondations; elles constituent des atouts environnementaux, paysagers, et économiques.

### **Coopération et complémentarité**

Au niveau intercommunal et au niveau de l'Aire Urbaine, il faut mieux coordonner la distribution de l'espace, la mise en place des équipements. La compétition à ces deux niveaux a conduit à des gaspillages et à des incohérences. Il faut renforcer le rôle de la CAPM et en donner à l'Aire Urbaine et développer les lieux de concertation.

La CAPM, territoire solidaire et équitable au sein duquel de nombreuses coopérations nord/sud ont été bâties depuis fort longtemps ne peut se désintéresser du développement des autres régions du monde et se doit d'accompagner les régions les plus pauvres du monde dans leur développement ; appui financier, échange de technologies et d'expériences doivent être coordonnés et renforcés en tant que de besoin; étant entendu que les actions de ce type sont également génératrices de lien social et d'ouverture au monde.

### **En conclusion**

Le projet de l'agglomération en faveur du développement durable doit essaimer sur le territoire et les projets des acteurs publics gagner en qualité. Le soutien de la CAPM doit aller préférentiellement aux projets stratégiquement compatibles avec les orientations prises par la communauté d'agglomération; la création d'un label "agglomération durable" permettant le cas échéant l'attribution de financements spécifiques peut en être la marque.

Le projet d'agglomération mettra la démarche de développement durable au centre de ses préoccupations, il doit s'appuyer sur les réalités vécues par ses habitants et répondre à leurs préoccupations.

La collectivité est déjà engagée dans la démarche Cit'ergie, . Elle pourra avoir comme objectif la mise en place d'un Plan Climat et d'un Agenda 21.